

**9<sup>E</sup> ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

mercredi 14 novembre 2018 à 19 h

**SALLE 115, CENTRE SPORTIF DE SAINTE-FOY**

930, avenue Rolland-Beaudin

**PRÉSENCES :**

M. Bernard Drouin	Président
M. Mario Léonard	Vice-président
M. Pierre Pelletier	Secrétaire
M. Walter Ouellet	Trésorier
M <sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth	Administratrice
M <sup>me</sup> Andrée Blanchet	Administratrice
M <sup>me</sup> Carolle Dussault	Administratrice

**IL Y A QUORUM**

**ABSENCES :**

M <sup>me</sup> Émilie Villeneuve	Conseillère municipale, district St-Louis-Sillery
M <sup>me</sup> Anne Corriveau	Conseillère municipale, district Pointe-de-Sainte-Foy
M. Rémy Normand	Conseiller municipal, district du Plateau

**ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE RENCONTRE :**

M <sup>me</sup> Cristina Bucica	Conseillère en consultations publiques Service de l'interaction citoyenne
---------------------------------	--

M <sup>me</sup> Lorraine Guay	Secrétaire de soutien
-------------------------------	-----------------------

Dix citoyens présents.

## **1. Ouverture de l'assemblée**

M. Drouin, président, souhaite la bienvenue à tous à cette neuvième rencontre de l'année du conseil de quartier.

## **2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour**

Dans Divers, on ajoute :

- Mentorat

M. Drouin précise qu'il s'agit de la neuvième assemblée.

### **RÉSOLUTION 18-09-01**

SUR PROPOSITION DE M. Walter Ouellet, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Andrée Blanchet, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour modifié.

## **3. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 10 octobre 2018**

Une citoyenne demande comment se déroulera la soirée de consultation le 21 novembre et si les mémoires seront publiés sur le site Internet de la ville.

M<sup>me</sup> Bucica répond que la consultation se déroulera comme la soirée d'information. Les gens peuvent prendre la parole et déposer un mémoire généralement publié sur le site de la Ville. Il n'y a pas d'appel de mémoires pour la soirée du 21. Elle va vérifier si les commentaires et mémoires seront publiés.

P. 3, 10<sup>e</sup> paragraphe, lire : «... et comment diminuer les inconvénients durant la construction. »

Résolution 18-08-03 demandant l'argumentaire de la CUCQ favorable au projet Le Phare. La résolution a été transmise au responsable de l'Arrondissement. L'argumentaire de la CUCQ ne sera pas rendu public, précise M<sup>me</sup> Bucica. Le CQSL attend une réponse écrite.

P. 6, on enlève la phrase « Elle mentionne aussi la nouvelle Vision de l'habitation. »

Résolution 18-08-04: présentation du plan de déneigement. La résolution a été transmise au responsable du déneigement. La politique n'est pas en réorganisation en ce moment mais des pratiques peuvent avoir changé. À suivre.

M. Ouellet nous apprend qu'il y a dans l'arrondissement 120 rues dont les trottoirs ne sont pas déneigés.

Une citoyenne nous dit que la politique de déneigement n'a pas changé suite au dépôt de ses textes concernant le boisé de Rochebelle.

Demande concernant le stationnement, coin route de l'Église et la rue Montreuil: la demande a été transmise et sera analysée.

Un citoyen nous dit qu'un résident a reçu une contravention de 245\$ pour avoir pelleté de la neige dans la rue, son terrain étant rempli.

Relevé de circulation sur la rue Lavigerie : cela se fait dans certains contextes, nous informe M<sup>me</sup> Bucica.

#### **RÉSOLUTION 18-09-02**

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Andrée Blanchet, DUMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Louis du 10 octobre 2018.

#### **4. Suivi des dossiers**

##### **• Projet le Phare : circulation à venir, plan de circulation et préparation d'un mémoire**

Le 5 novembre, des projets de règlements qui rendraient possible la construction du Phare ont été adoptés par le Conseil de ville. Une assemblée publique de consultation sur les projets de règlements aura lieu le 21 novembre. M. Drouin demande quand pourraient être adoptés ces projets. M<sup>me</sup> Bucica explique les étapes mais ne peut dire quand ils seront adoptés. Des commentaires peuvent être dits notamment sur l'impact sur la circulation, l'ombrage, le nombre de cases de stationnement.

Le président explique qu'il va donner la priorité aux administrateurs et faire la période de questions et commentaires du public en même temps.

Des citoyens présents font part de leurs doléances concernant Le Phare. Ces doléances sont principalement:

- Un citoyen dit que l'état de droit au Québec n'est pas respecté. Cela dépend des moyens des gens. Il revient sur l'adoption du PPU en 2012 qui s'est fait démocratiquement. On a changé le projet d'un immeuble de 13 étages pour un édifice de 65 étages sans processus démocratique. Il demande au CQSL d'adopter une résolution demandant le respect de la démocratie et de respecter la hauteur de 13 étages. Il demande ensuite au CQSL d'appuyer la position du public lors des 2 consultations publiques.
- Un citoyen demande au CQ de faire valoir l'ancienne hauteur.
- Une citoyenne indique avoir demandé une hauteur de 10 à 12 étages pour avantager les logements locatifs (565) situés à côté du site du projet.
- Un citoyen confirme que les citoyens avaient demandé une hauteur moindre des édifices, ce qui avait été approuvé par la Ville.
- Un citoyen nous parle des nombreux inconvénients causés par la construction de l'édifice de la Capitale. Pendant 10 ans, la construction du Phare entraînera des centaines de plaintes.
- La gare intermodale est un cadeau de grec, considère un citoyen, car il faudra creuser de toute façon.
- Une citoyenne dit qu'une ville historique comme Québec n'a pas besoin d'un tel projet. Ce sera une petite ville sans contact avec les alentours.
- Une citoyenne s'offre pour alimenter les arguments du CQ concernant les résidents qui vivent à côté du site du projet. Les résidents des Jardins des Seigneurs vivront un enfer pendant 10 ans pendant la construction du Phare.

- La plupart des citoyens qui se sont exprimés demandent ou exigent, selon le cas, que le CQSL s'oppose au projet Le Phare en invoquant les divers arguments ou doléances soulevés par eux.

M<sup>me</sup> Aubin-Hort trouve que les citoyens jugent sévèrement les membres du CQ; il faut un argument béton pour représenter les citoyens. M. Pelletier approuve cette position. Il explique que les administrateurs se sont tenus informés du projet. Ils en ont ensuite discuté puis convenu de présenter un mémoire dans lequel ils feront part de leur objection au projet. Ils se gardent cependant la prérogative du choix des arguments.

M<sup>me</sup> Blanchet propose d'adopter une résolution ce soir et d'appuyer la résolution dans un mémoire qui serait présenté lors de la prochaine consultation.

M. Drouin suspend la réunion quelques minutes pour élaborer une résolution confirmant l'orientation à prendre concernant Le Phare.

Suite aux commentaires des citoyens et après délibérations, le conseil de quartier de Saint-Louis adopte la **RÉSOLUTION 18-09-03**, présentée en annexe, au regard des modifications réglementaires contenues dans les projets de règlements RVQ 2604 et RVQ 2689 concernant le projet Le Phare.

## **5. Questions et commentaires du public**

Ce point a été intégré au point précédent.

## **6. Période d'information des membres du conseil municipal**

Aucun conseiller n'est présent.

## **7. Divers**

### **• Correspondance**

- Salutations de M<sup>me</sup> Khadija Said, ancienne secrétaire, qui a donné naissance à son deuxième enfant.
- Lettre de remerciements de la délégation haïtienne.

- Invitation à participer à un colloque sur les Villes intelligentes.
- Mentorat :

#### **RÉSOLUTION 18-09-04 (voir à la fin)**

- **Secrétariat**  
Il n'y a rien à ce point.
- **Trésorerie**

#### **RÉSOLUTION 18-09-05**

SUR PROPOSITION DE Walter Ouellet DÛMENT  
APPUYÉE PAR M. Pierre Pelletier, IL EST RÉSOLU  
unanimement de retirer immédiatement M<sup>me</sup> Khadija Said de  
la liste des signataires et de nommer MM. Bernard Drouin,  
Pierre Pelletier et Walter Ouellet comme signataires des  
effets bancaires du conseil de quartier de Saint-Louis.

#### **RÉSOLUTION 18-09-06**

SUR PROPOSITION DE Walter Ouellet DÛMENT  
APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Nadia Aubin-Horth, IL EST RÉSOLU  
unanimement d'émettre un chèque de 80 \$ à Lorraine Guay  
pour la rédaction du procès-verbal de la rencontre du 14  
novembre 2018.

### **8. Levée de l'assemblée**

Aucun autre point n'ayant été ajouté et l'ordre du jour étant  
complété, sur une proposition de M. Drouin, l'assemblée est levée à  
21h05.

*Signé*

\_\_\_\_\_  
Bernard Drouin, président

*Signé*

\_\_\_\_\_  
Pierre Pelletier, secrétaire

**Résolution du conseil de quartier de Saint-Louis, adoptée à son assemblée du 14 novembre 2018, concernant les modifications à la réglementation d'urbanisme ainsi que les aménagements prévus pour encadrer la réalisation du projet Le Phare**

**Résolution 2018-09-03**

Considérant le rôle du Conseil de quartier St-Louis de fournir des avis citoyens à la ville ;

ATTENDU QU'avec l'adoption du projet de Loi 122 visant à reconnaître plus d'autonomie et de pouvoirs aux municipalités, le législateur a voulu assurer la transparence du processus décisionnel, la consultation des citoyens en amont de la prise de décision et l'attribution aux citoyens d'une réelle capacité d'influence ;

ATTENDU le manque d'analyses disponibles quant aux impacts en matière de circulation automobile, piétons et vélos, de transport collectif et de transit, et en matière d'environnement et de qualité de vie sur le quartier, notamment la non diffusion de l'argumentaire de la CUCQ sur l'acceptation du projet ;

ATTENDU le non-respect des engagements de la ville envers la population lors de l'adoption du PPU en 2012 quant aux futurs développements du secteur Plateau centre de Sainte-Foy ;

SUR PROPOSITION DE M<sup>me</sup> Andrée Blanchet, DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>me</sup> Carolle Dussault,

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par le conseil de quartier de Saint-Louis de demander aux élus de ne pas donner suite au projet de règlement;

également, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU par le conseil de quartier de Saint-Louis de déposer un mémoire qui viendra appuyer sa position sur le projet Le Phare.

## RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

### Programme de Mentorat de la YWCA Québec

Extrait d'un procès-verbal

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de :

\_\_\_\_\_ Conseil de quartier de Saint-Louis \_\_\_\_\_  
(Nom de l'organisation)

\_\_\_\_\_ ville de Québec \_\_\_\_\_  
(village, village, municipalité)

### RÉSOLUTION # 18-09-04

**ADOPTÉE EN DATE DU : 14 novembre 2018**

Il est dûment proposé par **M<sup>me</sup> Carolle Dussault**, et appuyé par **M<sup>me</sup> Andrée Blanchet** que le Conseil de quartier de Saint-Louis (nom de l'organisation) s'engage à participer au programme de mentorat de la YWCA Québec et accepte que Mme **Johanne Isabelle Tremblay** (nom de la mentorée) agisse à titre d'observatrice lors des réunions du conseil d'administration allant **du 14 novembre 2018 jusqu'en décembre 2019** et qu'elle s'engage à garder confidentielles toutes les informations divulguées lors des réunions du C.A., et ce , pendant et après la durée du volet de mentorat de la YWCA Québec.

Que le(a) président(e) ou le(a) directeur(trice) général(e) soit et il(elle) est par les présentes autorisé(e) à signer tout document et à poser tout geste, aux conditions qu'il(elle) jugera approprié, pour donner effet à la présente résolution.

Copie conforme et certifiée

Fait et signée à Québec le 14 novembre 2018

\_\_\_\_\_ Carolle Dusssault \_\_\_\_\_  
(Nom en lettres moulées, du secrétaire de la corporation ou à défaut d'un administrateur ou d'une administratrice)

\_\_\_\_\_  
(Signature)